



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Urbanisme et bâtiments

Préavis n° 04 - 2011
au Conseil communal

Réaménagement du port de Paudex

Demande du crédit d'étude

28 mars 2011

Réaménagement du port de Paudex

Demande du crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Historique et objet du préavis

La Commune de Paudex est titulaire d'un acte de concession n° 128, délivré le 27 mars 1985 par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, sur les eaux du domaine public en vue de l'exploitation du port.

Le port de Paudex accueille actuellement 18 places d'amarrage que la Commune loue à ses habitants. Il n'y a aucun équipement particulier.

Constatant que la société FAC SA a cessé son activité industrielle et que ladite concession a, dans ces conditions, pris fin de plein droit, le SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissement) a procédé à la radiation administrative de la concession Lausanne n° 129.

La surface concédée de 474 m² est ainsi intégrée dans la concession du port public de la commune de Paudex. Son achat a été payé au Canton par la somme de fr. 12'000.--, selon la décision du Conseil communal du 22 juin 2009, préavis n° 08 - 2009. La nouvelle concession porte le n° 134/628. La cadastration vente a été instrumentée par Maître Ioanna Coveris, notaire à Lausanne.

Ainsi le réaménagement du port est possible. En date du 3 juin 2009, le SESA a donné son accord aux modifications à apporter au périmètre permettant la poursuite de la procédure d'autorisation de construire.

2. Procédure et organisation

2.1. Bases légales

Loi sur les Marchés Publics Vaud (LMP-VD) et son règlement d'application (RLMP-VD)

2.2. Procédure

Le mandat d'ingénieur civil a été attribué selon une procédure sélective conforme à l'article 10 du RLMP.

Un Groupe d'Evaluation des Offres (GEO) a été nommé, composé de 8 personnes, il s'est réuni en plenum à 5 reprises.

Alain Meystre	Municipal, Président de la Commission d'urbanisme municipale
Serge Voruz	Syndic
Claude Quartier	Municipal
Gérald Fontannaz	Municipal
Farhad Kehtari	Président de la Commission d'urbanisme du Conseil communal
Aldo Heymoz	Conseiller communal
Albert Micotti	Membre de la Commission d'urbanisme municipale
Jean-P. Taillens	Conseiller en marchés publics.

3. Etapes du processus

15 janvier 2010	Appel d'offres, selon une procédure sélective, publié dans SIMAP.CH/FAO (site internet des marchés publics)
10 février 2010	Ouverture et analyse, par le GEO, des 19 dossiers de pré qualification. 11 dossiers sont écartés et 8 sont retenus
16 février 2010	Phase 2 de la procédure: envoi du cahier des charges aux 8 bureaux retenus
14 avril 2010	Ouverture des 8 offres, 3 bureaux sont retenus: <ul style="list-style-type: none">- BG Bonnard & Gardel SA, Lausanne- Perret-Gentil + Rey & Associés SA, Yverdon-les-Bains- Conus & Bignens SA, Lausanne
20 avril 2010	Audition des 3 candidats et notation des offres selon les critères définis. Le bureau Perret-Gentil + Rey & Associés SA, Yverdon-les-Bains, est proposé comme adjudicataire
29 avril 2010	Communication aux 2 soumissionnaires non retenus de la décision d'adjudication avec mention des voies de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du Canton de Vaud (CDAP)
10 mai 2010	Recours déposé par le bureau Conus & Bignens contre la décision de la Municipalité d'attribuer le mandat à Perret-Gentil & Associés SA
4 octobre 2010	Séance à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du Canton de Vaud (CDAP), au cours de laquelle, une demande de récusation d'un juge assesseur est formulée par l'avocat du bureau Conus & Bignens. La séance est reportée à ce motif
3 décembre 2010	Proposition de signature d'une convention entre Conus & Bignens et la Municipalité de Paudex permettant le retrait du recours
15 février 2011	Signature de la convention avec le bureau Conus & Bignens
21 février 2011	Le recours est radié du rôle de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du Canton de Vaud (CDAP)
14 mars 2011	Demande de formulation d'un projet de contrat au bureau d'ingénieurs Perret-Gentil + Rey & Associés SA couvrant la phase "l'étude"

4. Demande de crédit

Les montants totaux couvrant la phase "étude" du projet sont les suivants:

Honoraires du bureau d'ingénieurs civils TTC	71'000.--
Variante éventuelle TTC	16'200.--
Etude géotechnique complémentaire TTC	48'600.--
Total TTC	135'800.--

4.1. Détail de la phase d'étude

- Plan général du port, échelle 1:200^e et 1:500^e, permettant la mise à l'enquête publique
- Coupes nécessaires à la compréhension du projet avec description et détails
- Détails et choix opérés sur les estacades et organisation du port en général
- Descriptif général des travaux
- Devis global de l'investissement tenant compte de la solution choisie à fr. +/- 10 % sur la base de soumissions rentrées
- Les documents fournis à l'issue de la phase d'étude seront déterminants pour la présentation d'un second préavis relatif à la partie réalisation.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 16 mai 2011,
- vu le préavis municipal n° 04 – 2011 du 28 mars 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 135'800.-- TTC pour financer la phase "étude" du réaménagement du port de Paudex,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale dans l'attente de la décision du financement global.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 28 mars 2011

Délégué: M. Alain Meystre, Municipal de l'urbanisme et des bâtiments